

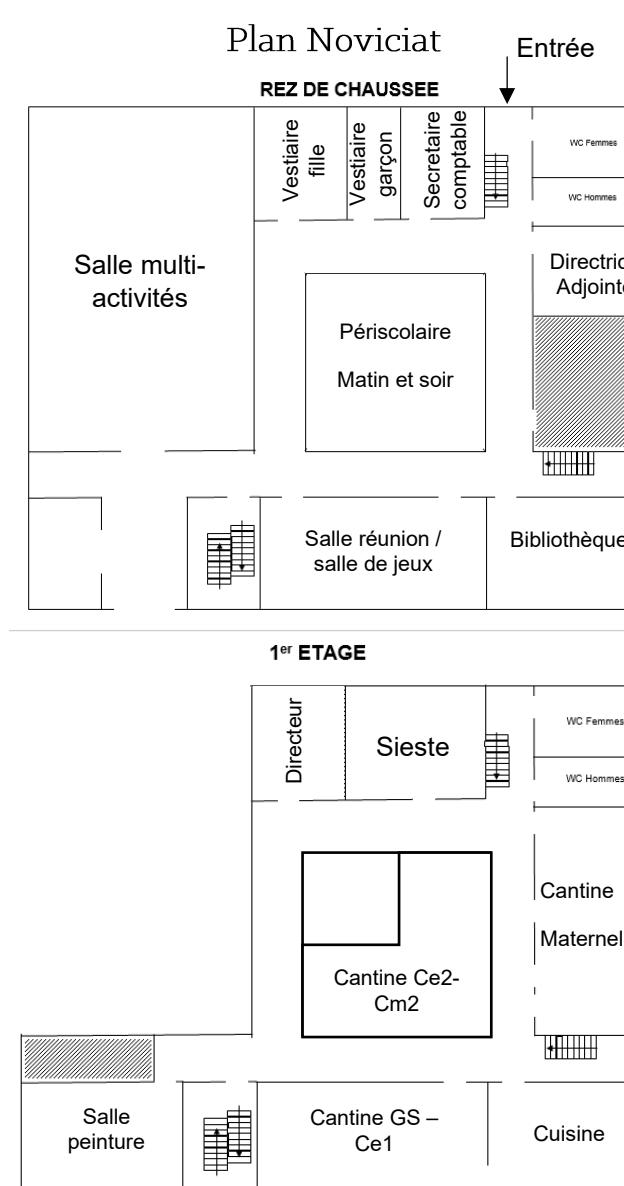
Tarif périscolaire 2025-2026

Tarifs applicables partir du 01 septembre 2025

mercredi*					
du lundi au vendredi			JOURNÉE		
MATIN	CANTINE	GOUTER	SOIR	DEMI JOURNÉE	REPAS
(de 7h à 7h30 à 11h30)	(11h30-13h30) repas inclus	(de 16h30 à 17h30) gouter inclus	(de 17h30 à 19h pris à la 1/2 heure)	(de 18h30 à 11h30 ou de 13h30 à 16h30) hors repas	(11h30-13h30) repas inclus
Régime Général et MSA QF < 800€	Art-sur-Meurthe	1,25 € 2,50 € Extérieur	7,10 €	2,85 €	1,25 €
Régime Général et MSA QF > 800€ et < 1500€	Art-sur-Meurthe	1,30 € 2,60 € Extérieur	7,60 €	2,95 €	1,30 €
Régime Général et MSA QF > 1500€	Art-sur-Meurthe	1,55 € 3,10 € Extérieur	8,90 €	3,45 €	1,55 €
Vacances					
FORFAIT SEMAINE		FORFAIT FRATRIE*		JOURNÉE	
(de 7h à 19h) pour 5 jours		(de 7h à 19h) pour 5 jours		(de 7h à 19h)	

Régime ATL	Art-sur-Meurthe	65,50 €	55,50 €	17,10 €
	Extérieur	83,00 €	73,00 €	21,10 €
QF<1500 €	Art-sur-Meurthe	85,50 €	75,50 €	21,10 €
	Extérieur	103,00 €	93,00 €	25,10 €
QF>1500 €	Art-sur-Meurthe	88,00 €	78,00 €	21,60 €
	Extérieur	105,50 €	95,50 €	26,10 €

* A partir du 2ème enfant, 1er forfait à taux plein.



Contacts :

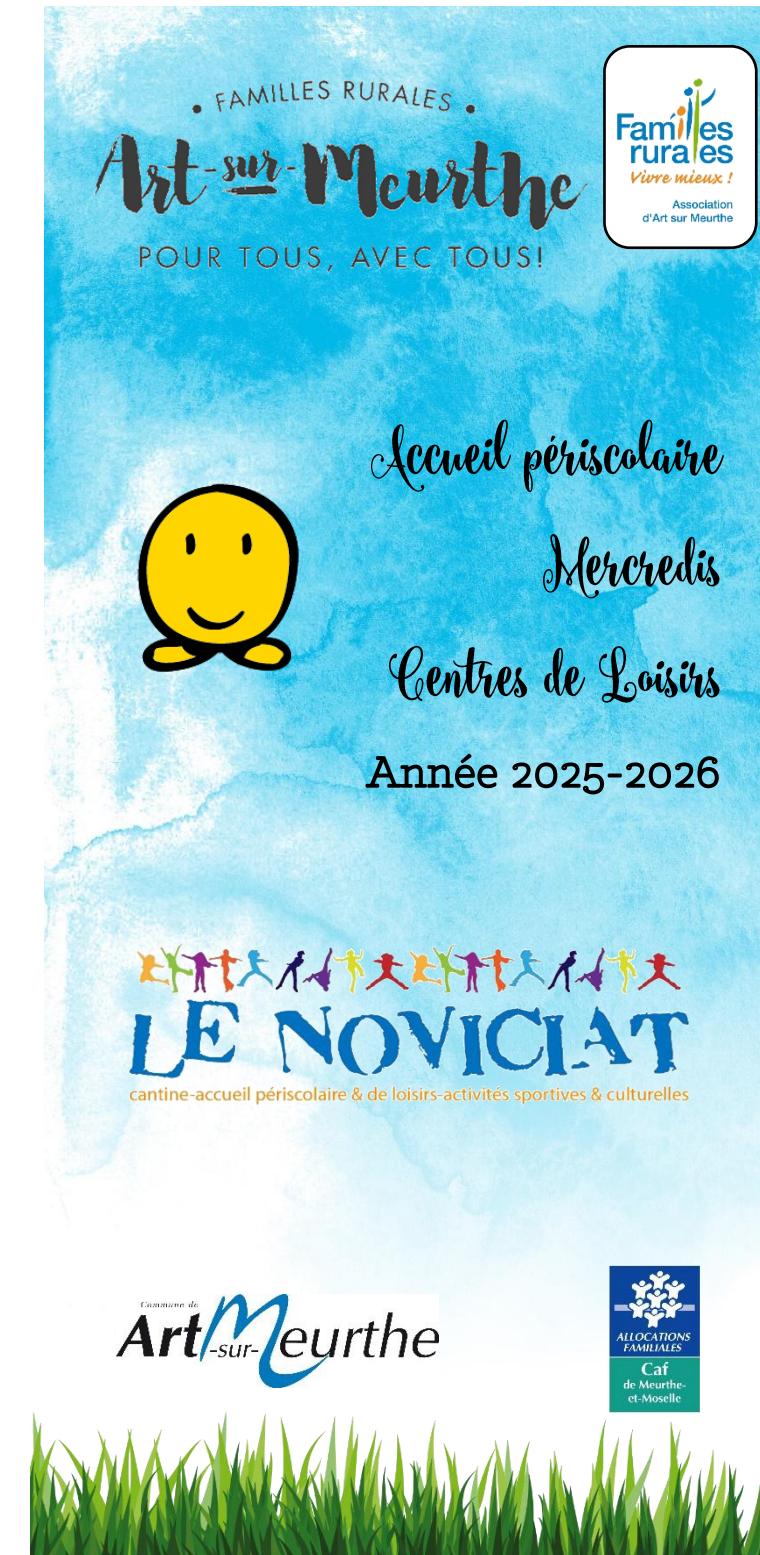
Amandine SEVERIN, Directrice adjointe
Mylène CAQUELIN, Secrétaire comptable
Thomas MARC, Directeur

Mail : noviciat.artsurmeurthe@gmail.com

Téléphone : 03.83.25.35.32

Noviciat, 2 bis rue du parc 54510 ART-SUR-MEURTHE

Site : www.famillesrurales.org/art-sur-meurthe



L'accueil périscolaire a été mis en place à Art-sur-Meurthe afin de répondre aux besoins des familles et d'assurer le maintien de la population scolaire.

L'accueil est agréé par la Direction de la Cohésion Sociale. L'équipe d'animation, composée d'animateurs BAFA, met en place des activités et des animations de qualité dans le cadre du projet pédagogique.

Le fonctionnement :

- Un accueil périscolaire du lundi au vendredi pour les enfants scolarisés :
Le matin de 7h00 à 8h30, le midi de 11h30 à 13h30 et le soir de 16h30 à 19h00.

- Un accueil le mercredi de 8h30 à 16h30 (avec un accueil possible à partir de 7h00 et jusqu'à 19h). Une journée à thème avec différentes activités pour petits et grands et une sortie tous les 2 mois...

- Des accueils de loisirs pendant les petites vacances d'Automne, d'Hiver et de Printemps de 7H00 à 19H00.

- Du lundi 20 octobre au vendredi 24 octobre 2025
- Du lundi 16 février au vendredi 20 février 2026
- Du lundi 13 avril au vendredi 17 avril 2026

- Un accueil de loisirs pendant les vacances estivales :

- Du lundi 6 juillet au vendredi 31 juillet 2026
- Du lundi 24 août au vendredi 28 août 2026



Les repas

La cantine :

Les repas du midi sont fournis par notre prestataire Sodexo. Il propose des repas équilibrés, composés à 25% de produits bio et provenant de producteurs locaux.



Le traiteur propose des menus sans porc et des menus végétariens.

Les goûters sont fournis par le périscolaire les soirs dans le cadre de l'accueil. La première heure du périscolaire (16h30 – 17h30) n'est pas fractionnable.

Forfait goûter :



Pour les enfants participant à une activité débutant à 17h, il est possible de prendre un forfait goûter pour l'année (50€ l'année). Les animateurs vont chercher les enfants à l'école et nous fournissons le goûter avant de les accompagner à l'activité (musique, peinture...)

Le matin, les enfants peuvent petit-déjeuner au périscolaire. Les parents doivent fournir le petit déjeuner.

Infos pratiques

Inscriptions :

Les parents doivent prendre contact avec le directeur pour obtenir leur accès au portail famille de l'association :

<https://espacefamille.aiga.fr/11697666>

L'espace famille est un accès internet sécurisé 24h/24h et 7j/7 permettant de gérer les informations des parents et des enfants, d'inscrire au périscolaire et à la cantine, d'accéder aux factures et règlements.

Pour finaliser le dossier d'inscription, la famille doit fournir une attestation CAF avec le montant du QF et transmettre la fiche sanitaire pour son enfant (vaccination obligatoire à jour).

Les repas de cantine doivent être ajoutés ou annulés **le matin-même avant 8h30**. En cas d'annulation hors délais, le forfait sera facturé (sauf présentation d'un certificat médical dans les 48h).



Facturation :

Les factures sont envoyées au plus tard le 5 du mois. Elles sont à régler par virement, chèque, espèce, CESU ou ANCV avant le 15 du mois. Il est aussi possible de mettre en place un prélèvement automatique.

Adhésion :

Pour s'inscrire au périscolaire, les familles doivent s'acquitter de l'adhésion (26 € par an et par famille pour 2025-2026)

Affaires à fournir :

Tous les enfants doivent avoir des chaussons pour le noviciat qui restent sur place.

Les enfants de maternelle doivent avoir un change complet, fourni dans une boîte nominative à chaussure et renouvelé en cas de besoin.

Pour suivre l'actualité, likez notre page facebook :

<https://www.facebook.com/Familles-Rurales-Art-sur-Meurthe-164459259135633>

